

Moudon, le 22 juin 2022

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 21 juin 2022
Présidence : Michel Bula

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

MOTION - Sandrine Bosse-Buchanan

INFRASTRUCTURES SPORTIVES EXTERIEURES

Après avoir pris connaissance de la motion citée ci-dessus déposée par Madame Sandrine Bosse-Buchanan en date du 21 juin 2022, la discussion est ouverte et utilisée.

Le Conseiller André Zimmermann demande à l'assemblée de s'appuyer sur l'art. 61 du règlement du Conseil communal, et demande à ce que la motion soit renvoyée à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande.

Au vote, le Conseil communal accepte largement, soit plus d'un cinquième des membres, la proposition du conseiller Zimmermann.

Une commission sera nommée pour étude. Madame Sandrine Bosse-Buchanan en fera partie et la Municipalité y sera également représentée.

Le Conseil communal passe sans autre au suivi de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2022.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président : **La Secrétaire :**



Michel Bula



Nicole Wyler